

## ASSEMBLEE DE CORSE

---

### DELIBERATION N° 04/07 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE APPROUVANT L'APPEL A PROJETS DU PROGRAMME REGIONAL DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET D'APPRENTISSAGE 2004/2005

---

SEANCE DU 5 FEVRIER 2004

L'An deux mille quatre, et le cinq février, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. José ROSSI, Président de l'Assemblée de Corse.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique, ANTONA Joseph, BOSCHI-ANDREANI Marie-Jeanne, BUCCHINI Dominique, CECCALDI Pierre-Philippe, CHAUBON Pierre, CHIARELLI Joseph, CIABRINI Jean-Marc, CICCADA Vincent, FELICIAGGI Robert, FERRANDI Jules-Laurent, FILIPPI César, FRANCESCHI Henri, GALLETTI François, GRISONI Marie-Thérèse, GUERRINI Simone, LANFRANCHI Mireille, LUCIANI Paul-Antoine, LUCIANI Toussaint, MARCHIONI François-Xavier, MATTEI-FAZI Joselyne, MOZZICONACCI Madeleine, MURACCIOLI Martin, PIETRI Don Pierre, RIOLACCI François-Xavier, ROMITI Gérard, ROSSI José, SANTINI Ange, SINDALI Antoine, STEFANI Michel, VERSINI Sauveur

#### **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. ALBERTINI Jean-Louis à M. PIETRI Don Pierre  
M. CASTA Pierre-Jean à Mme GUERRINI Simone  
M. COLONNA Jean-Charles à M. VERSINI Sauveur  
M. CROCE Laurent à M. CIABRINI Jean-Marc  
M. GANDOLFI-SCHEIT Sauveur à M. FELICIAGGI Robert  
M. GERONIMI Jean-Valère à M. ROMITI Gérard  
M. JALPI Jean à M. FRANCESCHI Henri  
M. PATRIARCHE Paul à M. ROSSI José  
M. PERETTI Philippe à M. GALLETTI François  
M. PIERI Pierre-Timothée à Mme GRISONI Marie-Thérèse  
M. QUASTANA Paul à M. CICCADA Vincent  
M. RICCI Dominique à M. SANTINI Ange  
M. RUAULT Paul à M. ANTONA Joseph  
M. SIMEONI Marcel à Mme LANFRANCHI Mireille  
M. TALAMONI Jean-Guy à M. FILIPPI César



M. TOMA Jean-Toussaint à M. LUCIANI Toussaint  
M. VINCIGUERRA Marie-Jean à Mme MATTEI-FAZI Joselyne

**ETAIENT ABSENTS : MM.**

ALESSANDRINI Alexandre, MOTRONI Jean, SISCO Henri.

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** le Code des Marchés Publics,
- VU** la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission de la Culture,

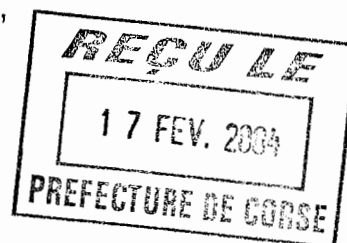
**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ARTICLE PREMIER :**

**APPROUVE** l'appel à projets concernant le Programme Régional de Formation Professionnelle Continue et d'Apprentissage 2004/2005 tel qu'il figure dans le document annexé à la présente délibération.

**ARTICLE 2 :**

**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à conduire pour les Plates-Formes Insertionnelles et les Plates-Formes Découverte des Métiers ainsi que pour les actions de formations pré-



qualifiantes et qualifiantes, la Promotion Sociale et les Formations Générales, la procédure de marché relative aux services d'insertion professionnelle conformément à l'article 30 du Code des Marchés Publics.

**ARTICLE 3 :**

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 5 février 2004

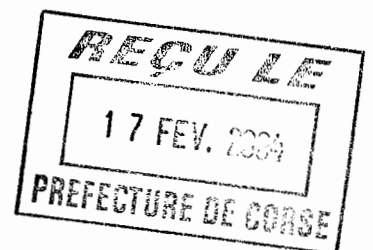
Le Président de l'Assemblée de Corse,

Pour copie certifiée conforme à l'original  
pour le Président de l'Assemblée de Corse  
et par délégation  
Le Secrétaire Général de l'Assemblée

**Serge TOMI**



José ROSSI



**ANNEXES**

DEPUIS  
17 FEV. 1998  
MAYENNE DE CORSE

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Les lois de décentralisation ont confié aux régions une compétence de droit commun en matière de Formation Professionnelle Continue.

Consciente que ce secteur représente un enjeu humain de premier plan et un facteur déterminant du développement équilibré et harmonieux du territoire la Collectivité Territoriale de Corse s'y investit pleinement et le considère comme un axe essentiel de son intervention.

A cet égard la Formation Professionnelle Continue, constitue un des leviers capable d'aider les demandeurs d'emploi et les jeunes sortis du système scolaire sans qualification à trouver ou retrouver une activité professionnelle.

Depuis septembre 2001, la commande publique en Formation Professionnelle Continue relève du Code des Marchés Publics.

Le programme 2004/2005 s'inscrit dans un appel à projet unique qui comprend :

### ***Les formations préparatoires à l'emploi et à la qualification***

Elles concernent les publics en difficulté : jeunes et demandeurs d'emploi les plus éloignés de l'emploi et de la qualification.

Deux dispositifs qui ont fait leur preuve sont proposés, à nouveau cette année, afin de faciliter leur insertion sociale et économique :

- les plates-formes insertionnelles
- les plates-formes découverte des métiers

### ***Les formations pré-qualifiantes et qualifiantes***

Elles s'adressent aux personnes en recherche d'emploi qui doivent améliorer leur employabilité pour répondre aux besoins du monde économique afin de trouver ou de retrouver un emploi.

Elles permettent soit :

- une adaptation à l'emploi pour faciliter l'embauche ultérieure,
- des compléments de formation pour élargir les compétences ou la qualification,
- l'obtention d'un diplôme, d'un titre homologué ou d'un certificat de qualification professionnelle ou de livrets de compétence.

Elles concernent les secteurs suivants :

Agriculture – Bâtiment et Travaux Publics – Commerce/Distribution – Environnement – Industrie/Artisanat – Hôtellerie/Tourisme/Restauration – Mer/Pêche –

Sanitaire/Social – Sport/Jeunesse – Tertiaire – Technologies de l'Information et de la communication.

Vous trouverez ci-joint en annexe un diagnostic général par secteur professionnel ainsi que les besoins en formation et en qualification correspondants.

C'est le résultat de la concertation conduite cette année encore avec les branches professionnelles, les représentants des milieux économiques et nos partenaires habituels (ANPE – OREF – Agences et Offices de la Collectivité Territoriale de Corse).

Cet appel à projets incite les organismes de formation à proposer des réponses individualisées avec des objectifs clairement définis en terme d'emploi.

### ***La Promotion Sociale***

Elle permet à des publics très divers de suivre en dehors du temps de travail une formation qui favorise l'évolution professionnelle ou l'épanouissement personnel.

Dans le dossier de candidature de cette mesure, il y a une incitation forte sur la Formation Ouverte et à Distance (FOAD). Ce mode pédagogique est encore trop peu utilisé dans un territoire comme le notre fortement enclavé et où la mobilité reste difficile.

### ***Les Formations Générales***

Elles sont conçues comme des modules afin de permettre la préparation des concours administratifs afin d'anticiper les besoins du secteur public face aux évolutions démographiques ou d'intégrer une formation qualifiante.

L'appel à projets du Programme Régional de Formation Professionnelle Continue et d'Apprentissage 2004/2005 est accompagné de différents dossiers de candidatures qui se rapportent aux dispositifs de formation suivants :

- les Plates-Formes Insertionnelles
- les Plates-Formes Découverte des Métiers
- les actions pré-qualifiantes et qualifiantes
- la Promotion Sociale
- les Formations Générales

Il est destiné aux publics relevant de la compétence de la Collectivité Territoriale de Corse : jeunes de 16 à 25 ans, demandeurs d'emploi, actifs.

## Programme Régional de Formation Professionnelle Continue et d'Apprentissage 2004/2005

### **PREAMBULE**

Les lois de décentralisation ont conféré aux régions une compétence de droit commun en matière de Formation Professionnelle Continue.

Consciente que ce secteur représente un enjeu humain de premier plan et un facteur déterminant du développement équilibré et harmonieux du territoire, la Collectivité Territoriale de Corse s'y investit pleinement et le considère comme un axe prépondérant de son intervention.

Depuis septembre 2001, la commande publique en Formation Professionnelle Continue relève du Code des Marchés Publics.

Le Programme de Formation Professionnelle Continue 2004/2005 s'inscrit dans un appel à projets unique qui comprend :

- ◆ Les formations préparatoires à l'emploi et à la qualification ;
- ◆ Les formations pré-qualifiantes et qualifiantes ces deux dispositifs relèvent de l'article 30 du Code des Marchés Publics ;
- ◆ La Promotion Sociale et les Formations Générales ce dispositif relève de l'article 57 du Code des Marchés Publics.

### **Les Formations Préparatoires à l'Emploi et à la Qualification**

Une partie du public jeune, sans emploi et sans qualification professionnelle, rencontre des difficultés qui rendent problématique son insertion dans la vie active.

Ces difficultés, pour accéder directement à une formation qualifiante ou à un emploi, concernent aussi bien :

- l'incapacité de définir un projet de façon réaliste,
- la non maîtrise des savoirs de base et des problèmes d'illettrisme,
- le faible niveau de formation générale.

Afin d'éviter que ces personnes soient exclues du droit à la formation et à l'emploi, il est nécessaire de mettre à disposition à proximité et dans leur environnement quotidien, des ressources de formation qui leur permettent de dépasser ces difficultés et de devenir acteur de leur démarche d'insertion et leur projet professionnel, d'agir dans leur environnement socio-économique.

C'est pourquoi la Collectivité Territoriale de Corse propose un double dispositif de formations préparatoire à l'emploi et à la qualification dont les fiches actions se trouvent en annexe.

- ◆ Les Plates-Formes Insertionnelles
- ◆ Les Plates-Formes Découverte des Métiers

## **La Plate-Forme Insertionnelle**

La plate-forme insertionnelle doit permettre à des jeunes en difficultés de **s'engager** ou de **poursuivre** un itinéraire personnalisé d'insertion sociale et professionnelle.

### **1 – Public visé**

- jeunes demandeurs d'emploi de moins de 26 ans désirant s'engager dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle. Les jeunes repérés peuvent avoir des difficultés d'ordre personnel, cognitif, psychologique ou de socialisation. Ils doivent avoir exprimé la volonté d'engager une demande les amenant à faire évoluer leur situation actuelle.

Ne relèvent pas de ce dispositif :

- les jeunes qui rencontrent **des difficultés importantes pour lire, écrire et compter**, qui doivent bénéficier d'une orientation vers une structure permanente de lutte contre l'illettrisme.
- les jeunes qui présentent **des troubles de comportement avérés** (problèmes psychiatriques, dépendances lourdes) ne permettant pas de déterminer des objectifs de formation, doivent être accompagnés vers les structures ou les dispositifs compétents.
- Les jeunes **ayant déjà suivi** (en totalité ou en partie), **une formation sur une plate-forme insertionnelle** sauf dérogation exceptionnelle accordée par la Collectivité Territoriale de Corse.

### **2 – Modalités d'orientation**

**Accueil** : Il est vivement conseillé que l'orientation du jeune vers l'action de formation soit réalisée par une structure d'accueil (Missions Locales et Permanences d'Accueil-Information et d'Orientation, Agence locale de l'ANPE).

Toutefois au vu des évaluations du programme 2003 les centres peuvent effectuer eux mêmes le premier accueil. Dans ce cas, ils sont tenus d'en informer la Collectivité Territoriale de Corse, par courrier, lors du dépôt de l'attestation de démarrage du stage.

**Bilan Santé Social** : Il est nécessaire pour toute orientation vers ce dispositif. Il sera réalisé par un organisme agréé par la Collectivité Territoriale de Corse.

**Bilan de compétences** : Il est obligatoire pour tout stagiaire retenu au sein de la Plate-Forme Insertionnelle. Il sera réalisé par un organisme agréé par la Collectivité Territoriale de Corse.

*Toute demande de dérogation à la Collectivité Territoriale de Corse doit être obligatoirement accompagnée du bilan de compétences et du bilan santé social.*

**Suivi permanent** : Il doit être réalisé dans le cadre d'une coordination entre l'équipe pédagogique, les services de l'ANPE et les organismes chargés de l'accompagnement social et professionnel.



***Un état trimestriel de ce suivi doit être transmis à la Collectivité Territoriale de Corse par le Centre de Formation, les abandons de stage doivent notamment y figurer.***

### **3 – Durée**

Le système d'entrées et sorties permanentes est prioritaire, à l'exception d'une plate forme adossée à un projet collectif.

Durée minimale individuelle : 300 heures dont 100 heures en entreprise.

Durée maximale individuelle : 1000 heures.

*Les stages doivent obligatoirement se dérouler sur la période prévue : aucun glissement d'une année sur l'autre ne sera autorisé.*

### **4 – Eléments d'organisation pédagogique**

Deux modules obligatoires de 100 heures chacun, à identifier selon les valeurs suivantes,

- culture et spectacle vivant,
- activités sportives et de pleine nature
- patrimoine, culture et langue corse
- jeux de l'esprit
- **sensibilisation à l'environnement (nouveau module),**

Un module obligatoire de 100 heures d'immersion dans le monde du travail.

*A ces 300 heures obligatoires, peuvent s'ajouter, en tant que de besoin, en fonction du bilan de positionnement et du projet des stagiaires, des modules de formation générale (remise à niveau, langues, NTIC) et de préparation à un métier pouvant aller jusqu'à 700 heures.*

Selon les sites et les projets de terrain, la plate-forme insertionnelle pourra revêtir les structurations suivantes :

- espace préparatoire à l'apprentissage,
- espace éducatif local (immersion au sein d'un projet de développement local en micro région),
- espace de resocialisation.

La plate-forme insertionnelle sera également l'occasion de préparer les stagiaires à un certain nombre d'examen (secourisme, conduite).

### **5 – Objectifs poursuivis**

Il convient :

☞ de mobiliser les capacités des jeunes afin qu'ils s'engagent et/ou poursuivent leurs parcours d'insertion sociale et professionnelle en :

- restaurant et soutenant leur développement personnel,

- développant leurs capacités d'autonomie et leur prise de responsabilités afin qu'ils deviennent acteurs de leur insertion.
- les remotivant par des approches interactives et des mises en situation dynamiques liées aux activités sportives et culturelles.

La priorité est donnée au **savoir être**, à la **réactivité** face à des situations complexes (adaptation ) et à la **polyvalence d'analyse** (observation et réflexion).

☞ de mobiliser les capacités de l'organisme de formation pour faciliter le parcours d'insertion en :

- présentant une organisation pédagogique adaptée aux besoins des jeunes,
- intégrant une dynamique partenariale d'orientation et d'insertion sociale et professionnelle.

## 6 – Les résultats attendus

Les résultats attendus à l'issue de l'action sont :

**6-1** favoriser l'aide à la résolution des problématiques sociales repérées en lien avec la structure d'accueil des jeunes en développant un partenariat avec les structures compétentes et un accompagnement individualisé.

**6-2** favoriser un comportement citoyen.

**6-3** faciliter l'engagement réel du jeune dans la construction d'un projet personnel et professionnel en :

- capitalisant les expériences personnelles et professionnelles du stagiaire.
- transmettant aux stagiaires des méthodes d'orientation et de recherche d'emploi.
- identifiant la prochaine étape et en évaluant sa faisabilité.
- élaborant un plan d'action permettant de mener à bien l'étape suivante.
- recherchant des solutions pour permettre la mise à niveau nécessaire à une suite de parcours.

**6-4** L'accompagnement du stagiaire notamment dans la mise en œuvre :

- de l'alternance pendant la formation,
- des demandes nécessaires à la poursuite d'un parcours (positionnement dans une autre action de formation, prescription de bilan de compétences, conclusion de contrat en alternance, recherche directe d'emploi etc...).

## 7 – Validation de l'action

Les certifications proposées par les différents ministères valideurs (Education Nationale, AFPA, Jeunesse et Sports) seront ciblées en priorité.

## 8 – Evaluation de l'action

L'évaluation de cette action par la Collectivité Territoriale de Corse tiendra compte prioritairement :

8-1 **des moyens** mis en œuvre pour atteindre les objectifs en matière de **résolution** des problèmes personnels, d'accès aux droits sociaux, et des **résultats** obtenus.

8-2 **des méthodes** mises en œuvre pour la progression des compétences sociales et comportementales des stagiaires et des résultats obtenus.

8-3 **des effets induits** pour les activités collectives mutualisées ,avec d'autres organismes de formation ou par le support collectif sur chaque individu, des moyens et des **outils** mis en œuvre pour les **évaluer**.

8-4 **de la capacité** de l'organisme de formation à construire des parcours d'insertion professionnelle personnalisés.

8-5 **des moyens** mis en œuvre pour permettre à chaque jeune de poursuivre au delà de cette formation son parcours d'insertion professionnelle.

8-6 évaluation des actions antérieures au regard notamment des résultats obtenus (développement personnel, parcours ultérieur en formation, accès direct à l'emploi) et de l'efficacité de la logistique administrative et financière

## **9 – Poursuite de cursus**

- Contrat de travail après une aide d'accompagnement vers l'emploi.
- Contrat en alternance (apprentissage).
- Action de qualification (après un éventuel passage par un Atelier Pédagogique Personnalisé).
- Action de qualification (après un éventuel passage par un Atelier Pédagogique Personnalisé) du Programme Régional de Formation Professionnelle et d'Apprentissage ou d'un autre dispositif (AFPA, ANPE).

### **La Plate-Forme « Découverte des Métiers »**

#### **I. / ORGANISATION GENERALE**

Dispositif destiné aux demandeurs d'emploi sans qualification ni projet professionnel confirmé.

##### **1 - Public visé :**

- ☞ demandeur d'emploi de moins de 26 ans issu de formation initiale sans diplôme.
- ☞ demandeur d'emploi titulaire d'un diplôme (type CAP, BEP, BAC) désirant s'engager activement dans un parcours d'insertion professionnelle durable
- ☞ demandeur d'emploi issu d'une plate-forme insertionnelle.

Les demandeurs d'emploi ont notamment pour objectif :

- la recherche d'une orientation professionnelle,
- la confirmation ou la validation d'un projet professionnel,
- la recherche d'un emploi direct,
- la négociation d'un contrat en alternance.

## **2 - Modalités d'orientation**

**Il est conseillé de conduire un travail préalable avec la structure d'accueil** : il doit consister en une analyse concertée des attentes du public entre la structure d'accueil et le centre de formation pour prendre en compte :

- Les problématiques repérées.
- Les besoins recensés.

Toutefois, les centres peuvent effectuer eux-mêmes le premier accueil. Dans ce cas, ils sont tenus d'en informer la Collectivité Territoriale de Corse au moment du dépôt de l'attestation de démarrage du stage.

## **3 - Durée :**

Cette formation **en alternance** d'une durée moyenne de 10 à 12 semaines qui comprend :

- 200 à 250 heures en centre,
- 200 à 250 heures de stage en entreprise,

est un parcours individualisé et modulaire.

**Les stages doivent obligatoirement se dérouler sur la période prévue : aucun glissement d'une année sur l'autre ne sera autorisé.**

## **4 - Éléments d'organisation pédagogique**

L'organisation pédagogique prendra en compte une **réponse individualisée appuyée sur une dynamique de groupe.**

La proposition de réponse intégrera, soit :

- des entrées groupées et des sorties individualisées,
- des entrées et sorties individualisées ou par petits groupes.

**La mutualisation des compétences entre différents organismes de formation peut être envisagée pour faciliter une réponse de territoire. A ce titre, le parcours de jeune pourra prévoir des périodes sur un autre dispositif ou, en emploi, en fonction des besoins repérés.**

Le parcours du stagiaire se déroule obligatoirement en cinq étapes :

**4.1 L'exploration** : à partir du bilan scolaire et professionnel du stagiaire, le centre de formation détermine avec le stagiaire les secteurs d'activités qui l'intéresse.

**4.2 La cristallisation** : le stagiaire choisit son métier à travers des enquêtes de métier (déplacement dans les entreprises pour poser des questions aux professionnels).

**4.3 La recherche du stage en entreprise** est réalisée par le stagiaire seul qui dispose de tous les outils et de tous les conseils du centre. A la fin du stage, il fait un

rapport dans lequel il donne son avis sur le métier, le tuteur donne également son avis sur le stagiaire et ses aptitudes.

**4.4 La spécification** : étude de faisabilité et hiérarchisation des choix à partir des contraintes et des atouts repérés. Bilan et plan d'action.

**4.5 La réalisation** : définition d'un parcours de formation adapté au projet professionnel du stagiaire.

## **5 – Objectifs poursuivis :**

L'action doit permettre d'orienter et de dynamiser les demandeurs d'emploi pour qu'ils s'engagent et poursuivent un itinéraire personnalisé d'orientation et de formation professionnelles.

**La formation définie dans la Plate-Forme Découverte des Métiers est fortement alternée. La relation avec l'entreprise doit être effective.**

Son objectif est double :

- se familiariser avec les métiers
- approfondir les outils de base nécessaires

## **6 - Les résultats attendus :**

6-1 instaurer et restaurer un **sentiment de compétence** chez les stagiaires

6-2 **construire-valider ou consolider un projet professionnel** en transmettant entre autre des méthodes d'orientation et de recherche d'emploi :

- identifier la prochaine étape et évaluer sa faisabilité
- élaborer un plan d'action pour mener à bien l'étape suivante

6-3 bénéficier d'une remise à niveau nécessaire pour une entrée en formation qualifiante

6-4 faciliter l'accès direct à l'emploi

6-5 accompagner le stagiaire dans la mise en œuvre :

- de l'alternance
- des démarches nécessaires pour poursuivre le parcours

## **7 - Evaluation de l'action :**

L'évaluation de cette action par la Collectivité Territoriale de Corse tiendra prioritairement compte :

7-1 de la capacité de l'organisme de formation à construire des parcours professionnels **personnalisés et diversifiés s'appuyant sur un réseau significatif d'entreprise.**

7-2 **des moyens** mis en œuvre pour permettre à chaque stagiaire de poursuivre au delà de cette formation son parcours d'insertion professionnelle.

7-3 **des moyens, des méthodes et des outils** mis en œuvre pour :

- **diversifier et valoriser** les métiers porteurs d'emplois,
- **construire et valider** les projets professionnels,

7-4 des résultats obtenus (**nombre** de suite de parcours en formation et d'insertion dans l'emploi) et de la **cohérence** recherchée pour la construction du parcours professionnel du stagiaire.

## **8 – Poursuite de cursus**

Contrat de travail

Contrat en alternance (apprentissage, orientation, qualification)

Action de qualification (après un éventuel passage par un Atelier Pédagogique Personnalisé) du Programme Régional de Formation Professionnelle et d'Apprentissage ou d'un autre dispositif.

## **II. / DISPOSITIONS PARTICULIERES**

Deux secteurs nous paraissent relever plus particulièrement de ce dispositif, le BTP et les métiers de l'aide à domicile.

**Les réponses attendues :**

### **A. Dans le BTP**

Les propositions de formation devront présenter :

- leur implication dans le BTP
- les entreprises partenaires
- le profil des formateurs
- l'organisation de l'alternance et le suivi des stagiaires
- les méthodes et outils pédagogiques mis en œuvre

**Effectif souhaité :**

**20 à Ajaccio**

**20 à Bastia**

### **B. Dans les métiers de l'aide à domicile**

Les propositions de formation auront pour objectif la consolidation des savoirs de base et l'orientation vers un emploi dans ce secteur avec un projet de formation qualifiante pour l'obtention d'un titre ou diplôme correspondant.

**Effectif souhaité :**

**12 à Ajaccio**

**12 à Bastia**

**12 dans le Grand Sud**

## Les Formations Pré-qualifiantes et Qualifiantes

La Formation Professionnelle en Corse doit faire face à différents défis à court terme.

- Réduire les fortes inégalités sociales en permettant aux jeunes et aux adultes exclus de la formation d'acquérir les compétences nécessaires pour accéder à des emplois qualifiés.
- Répondre aux besoins des secteurs économiques confrontés à une élévation et à une diversification croissante des compétences et des qualifications.
- Qualifier les hommes et les femmes de la région pour pallier le vieillissement des actifs.
- Faire face aux difficultés structurelles de pénurie de main d'œuvre qualifiée que rencontrent les entreprises, dans certains secteurs, notamment au niveau V et IV.

L'ensemble des politiques conduites en formation initiale, en apprentissage et en formation continue concourt à leurs résolutions.

En formation continue, la Collectivité Territoriale de Corse a entrepris d'apporter des réponses en proposant aux publics prioritaires d'accéder à des formations adaptées.

C'est l'objet du cahier des charges portant sur les formations pré-qualifiantes et qualifiantes des secteurs suivants :

- Agriculture
- Bâtiments et Travaux Publics
- Commerce/Distribution
- Environnement
- Industrie/Artisanat
- Hôtellerie/Tourisme/Restauration
- Mer/Pêche
- Sanitaire/Social
- Sport/Jeunesse
- Tertiaire
- Technologies de l'Information et de la Communication

dont les fiches actions se trouvent en annexe.

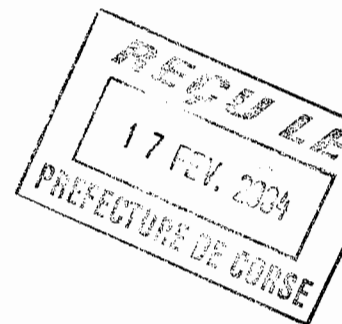
### **Les formations préparant aux métiers du secteur du Commerce et de la Distribution**

#### Cadrage général

Ce secteur est important en terme d'emploi en Corse.

Sur les 5 000 établissements commerciaux recensés en Corse, 70 % relèvent de l'activité « Commerce de détail et de réparation » quelque soit le département.

Selon les sources ANPE les métiers les plus recherchés restent dans la Distribution, la Vente, la Force de Vente.



## **Besoins en qualification**

Dans ce secteur, il convient de :

- croiser avec l'existant en formation initiale quelque soit le niveau et la spécialité
- développer la double compétence commerciale et technique. Le double profil participe à la construction de la professionnalisation. Cela peut se trouver au sein d'une même formation ou dans un parcours qui fournit la compétence manquante.
- développer la multi compétence pour accroître la « professionnalité » de certains métiers et assurer la stabilité des emplois

## **Durée**

Les formations pré-qualifiantes peuvent varier de 3 à 5 jours.

Les actions pré-qualifiantes ne devront pas dépasser 400 heures.

Les formations qualifiantes proposées pourront avoir des durées variables sans pouvoir dépasser 600 heures (centre et entreprise).

Dans le cas où les durées devraient être dépassées, le centre de formation doit justifier le nombre d'heures à réaliser lors du dépôt de l'offre de formation.

Pour les formations qualifiantes préparant un diplôme de l'Education Nationale, la durée est fixée réglementairement dans le cadre de la formation continue.

## **Localisation**

Région Corse.

### **Les formations préparant aux métiers du secteur du Bâtiment et des Travaux Publics**

## **Contexte et enjeux**

Après des années de crise, le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics retrouve un certain niveau d'activité et se heurte au manque crucial de main d'œuvre qualifiée alors même que son effectif est vieillissant. De plus, les investissements publics à venir sont importants et il faut que nos entreprises locales se préparent à y répondre dès aujourd'hui.

Les besoins en personnel se situent désormais dans tous les corps d'état du BTP et à tous les niveaux de la hiérarchie.

Consciente de cet enjeu, la Collectivité Territoriale de Corse a conduit avec la branche et l'Education Nationale une campagne de communication pour sensibiliser familles, jeunes et entreprises aux besoins et perspectives du secteur.

Les formations de niveau Bac + 2 en cours (DUT Génie Civil et Conducteur de Travaux devraient à terme pouvoir répondre aux besoins locaux pour les emplois du type Conducteur de Travaux.



Il existe des besoins en personnel d'encadrement au niveau Chef de Chantier et Chef d'Equipe. Cependant, la profession ne souhaite pas voir figurer ce type de formation dans le prochain programme. En effet, ces emplois ne peuvent être occupés que par des ouvriers qualifiés qui ont déjà une expérience professionnelle derrière eux. Or, on sait que ce public ne se trouve plus parmi les demandeurs d'emploi.

Aussi, les formations qualifiantes ci-jointes qu'il est proposé de mettre en place devront également permettre de faire un premier repérage des personnes qui ont un potentiel d'évolution vers les fonctions de chefs d'équipe puis de chef de chantier qui font défaut aux entreprises régionales.

Si besoin, il pourrait être proposé au stagiaire un conseil à l'orientation, effectué par l'Association Régionale pour l'Emploi et la Formation dans le Bâtiment et Travaux Publics (AREF/B.T.P.), qui lui permettrait le moment venu, d'évaluer ses potentiels par rapport à un métier et de construire un parcours pour y accéder et progresser.

### **Les formations préparant aux métiers du secteur de l'Industrie et de l'Artisanat**

#### **Contexte et enjeux**

**Les effectifs du secteur ont diminué de 10%.** Les professions connaissent des évolutions différentes. L'emploi non qualifié régresse de manière significative tandis que l'emploi qualifié reste stable tout en augmentant pour les techniciens (19,7 %).

Les professions les plus représentatives sont la mécanique, l'électricité, l'électronique avec une forte demande pour l'entretien et la maintenance. D'ici 2009 ce sont 700 départs à la retraite qui sont programmés dont 73% sur les postes qualifiés.

#### **Finalité de la formation**

En tenant compte à la fois de la faiblesse du tissu industriel, des effectifs dans certaines catégories d'emploi et de l'innovation technologique dans les entreprises, il convient :

- de maintenir la formation aux métiers de service traditionnels
- de favoriser la modernisation technologique des entreprises en leur offrant des emplois qualifiés.

#### **Durée**

Pour les formations qualifiantes préparant un diplôme de l'Education Nationale, la durée est fixée réglementairement.

Pour les cycles non validés par un diplôme de l'Education Nationale, la durée de formation (centre et entreprise) ne devra pas dépasser 800 heures.

#### **Besoins exprimés**

- *Métiers de service traditionnels*

Corse-du-Sud : 10

- *Autres*

Haute-Corse : 10

Corse-du-Sud : 10

### **Les formations préparant aux métiers du secteur de l'Hôtellerie, de la Restauration et du Tourisme**

#### **Contexte et enjeux**

Le tourisme constitue un des moteurs de l'économie insulaire.

En accueillant aujourd'hui, sur l'année, près de deux millions de touristes pour 28 millions de nuitées, l'activité reste encore trop concentrée sur la période estivale. Il en résulte un marché du travail fortement saisonnier même si la hausse de l'emploi salarié est + 32 % ces dix dernières années.

Les effets du tourisme ne s'exercent pas seulement dans les activités caractéristiques du secteur mais ils se manifestent aussi dans des secteurs connexes comme les Transports, l'Industrie Agroalimentaire, la Culture, les Activités Physiques de Pleine Nature et des Loisirs.

*L'Hôtellerie/Restauration* est l'activité qui dynamise l'emploi du secteur.

L'emploi salarié dans les activités caractéristiques du tourisme se concentre principalement dans la restauration (30 %), les villages de vacances (25 %) et les hôtels avec restaurant (19 %). C'est le cas en Balagne, dans l'extrême sud et le nord d'Ajaccio.

#### **Besoins en qualification**

- ***en Hôtellerie/Restauration***

En Corse, en matière d'adéquation emploi/formation, la branche professionnelle met en évidence des difficultés de recrutement liées au déficit de main d'œuvre qualifiée et aussi à un manque certain de motivation pour les métiers du secteur, manque chronique de personnel formé dans les fonctions des services à la clientèle.

Vu les emplois proposés par les entreprises du secteur, il faudrait concevoir des propositions de formation plurielles, à savoir formations certifiantes ainsi que des modules de courte durée permettant l'acquisition des savoir faire de base à un métier et à une insertion professionnelle rapide.

Ces métiers ne s'improvisent pas et requièrent **un savoir faire** non négligeable (travail de présentation des produits) et un **savoir être** indispensable afin de supprimer définitivement l'impression « d'amateurisme » qui subsiste dans l'image de la destination touristique.

- **en restauration**

- serveur et commis
- cuisiniers (cuisine traditionnelle, cuisine identitaire, spécialisation)

- **en hôtellerie**

L'évolution des techniques de l'environnement économique réglementaire des exigences de la clientèle nécessite une réelle adaptation des profils de poste tant pour l'accueil que pour les services des étages et de l'entretien

- employé d'étage et d'entretien
- agent d'accueil/réception

***Pour les fonctions liées à l'encadrement***

- **Savoir établir des tableaux de bord (fiche d'entretien, planning d'intervention)**

***Pour les fonctions liées à l'accueil***

- Travailler sur le développement de la bureautique et de la télématique qui modifie progressivement l'environnement technique de l'accueil dont le rôle dépasse la simple orientation et information du public.

- **en Tourisme**

Développement du tourisme patrimonial et du tourisme vert autour de la polyactivité. (Agro tourisme – activités physiques et de pleine nature – agriculture – etc....)

- **dans la filière « Agence de voyages et autocaristes »**

Les offres de formation concernent des modules courts de renforcement :

Pour les demandeurs d'emplois titulaires d'un permis « Transport Voyageurs »

L'environnement administratif de la conduite  
La connaissance de la Corse d'un point de vue géographique, touristique et patrimonial.

Pour le personnel administratif, les modules portent exclusivement sur l'aspect commercial (vente par téléphone, sur Internet), la partie secrétariat, comptable et financière et prévu dans le secteur tertiaire.

**Durée**

- Pour les formations qualifiantes préparant un diplôme de l'Education Nationale, un certificat ou un titre homologué, la durée est fixée réglementairement.
- Pour les cycles non validés par un diplôme de l'enseignement technologique la durée de la formation (centre et entreprise) ne devra pas dépasser 600 heures.

- Les actions de pré qualification ne devront pas dépasser 300 heures.
- Dans le cas où les durées devraient être dépassées, le centre de formation doit justifier le nombre d'heures à réaliser lors du dépôt de l'offre de formation

### Localisation

Région Corse.

## **Les formations préparant aux métiers du secteur de la Mer et de la Pêche**

### **Contexte et enjeux**

Les efforts de modernisation et de structuration entrepris par la profession et ses partenaires (Agence de Développement Economique de la Corse/Comité Régional des Pêches) ont permis la préservation des emplois.

Les actifs sont plutôt jeunes, et il ne devrait pas y avoir de problème de relève à moyen terme.

**La pêche maritime** est restée au stade artisanal. La plupart des navires ont un tonnage et une puissance faibles et pratiquent une pêche côtière notamment sur la côte ouest. Les chalutiers sont concentrés sur le plateau continental de la côte est.

**L'aquaculture** se développe depuis une dizaine d'années et compte aujourd'hui 11 unités de production (Poissons et filière ostréicole et conchylicole), deux écloseseries et une société commerciale. L'aquaculture fournit une centaine d'emplois directs et représente après la viticulture, la principale activité exploitatrice de l'île dans le domaine des productions agricoles. Les produits aquacoles sont destinés notamment au marché insulaire et italien.

### Besoins en formation

Les métiers de la mer et de la pêche sont réglementés par des brevets ou des certificats spécifiques.

**Pour la pêche :**

- sécurité en mer, maîtrise des nouvelles techniques de détection
- formations de gestion d'entreprise pour les femmes notamment

**Pour l'aquaculture :**

- formation technique (électricité, plongée) et de gestes et postures
- formation de gestion d'entreprise pour les femmes notamment
- certificat de scaphandrier professionnel

### Public Visé

Demandeurs emplois, actifs ne relevant d'aucun autre dispositif de prise en charge financière, conjoints.

**Durée**

Spécifique adaptée aux contraintes réglementaires techniques et physiques du secteur professionnel.

**Localisation**

Région Corse.

**Les formations préparant aux métiers  
du Secteur Sanitaire et Social**

**Contexte et enjeux**

L'emploi dans le secteur des Carrières Sanitaires et Sociales représente 8,5 % de l'emploi régional.

***Dans le secteur Sanitaire***, tous les métiers ont connu une embellie mais elle est plus prononcée pour les assistantes maternelles (82,5 %), les aides-soignants (45 %) et les professions paramédicales (45 %).

Entre 2000 et 2009, les prévisions d'augmentation d'emploi se situeraient aux alentours de 16,5 % et ce, en raison de la demande croissante des prestations de services, des départs à la retraite (infirmières, auxiliaires de puériculture, aides soignantes).

***Dans le secteur Social***, ce sont les professions liées aux services aux personnes qui sont de loin les plus représentatives sur le marché du travail, 1 400 emplois au niveau régional qui représentent 800 équivalents temps plein.

Face à ce constat, la Collectivité Territoriale de Corse dès la campagne 2003/2004 a axé son effort de formation sur ce secteur en ouvrant 13 stages correspondant à la formation de 153 stagiaires sur les actions suivantes :

- Sensibilisation aux métiers du travail à domicile notamment pour les personnes âgées.
- Préparation aux concours.
- Brevet d'Etat d'Animateur Technicien de l'Education Populaire et de la Jeunesse.

Pour le programme 2004/2005, l'accent est mis sur la préparation aux concours et sur les métiers d'employé à domicile et d'auxiliaire de vie sociale.

La Collectivité Territoriale de Corse privilégiera dans ses choix les centres qui font appel, même de façon occasionnelle, à des formateurs spécialisés en fonction du module enseigné plutôt qu'à des formateurs de structure.

**Finalité de la formation**

L'objectif est de qualifier, par accès au titre, diplômes ou VAE dans un domaine où la demande se fait de plus en plus importante.

## Besoins en formations

### • Haute-Corse

Préparation aux concours	26		10 Bastia 8 Corte 8 Calvi
Préparation concours d'entrée écoles de travail social	12		Bastia
Employé à domicile	28		12 Bastia 8 Corte 8 Calvi
Auxiliaire de vie sociale	20		10 Bastia 10 Corte ou Calvi

### • Corse-du-Sud

Préparation aux concours	24		12 Bastia 12 P. Vecchio - Propriano Sartène
Préparation concours d'entrée écoles de travail social	24		12 Ajaccio 12 P. Vecchio - Propriano Sartène
Employé à domicile	28		12 Ajaccio 10 P. Vecchio - Propriano 6 Sartène
Auxiliaire de vie sociale	20		12 Ajaccio 8 P. Vecchio - Propriano Sartène

## Les formations préparant aux métiers du secteur des Technologies de l'Information et de la Communication

### Cadrage général

#### □ Fonctions informatiques

Dans la fonction informatique, on constate une forte croissance de l'emploi qualifié, un enrichissement de la prestation de services, une transversalité des compétences et des qualifications. La banalisation des nouvelles technologies de l'information et la mise en relation des technologies de l'informatique et des télécommunications sont autant de changements qui dynamisent l'évolution de l'emploi informatique. Pour accompagner ces mutations, les niveaux de qualifications techniques nécessaires sont de plus en plus élevés.

## □ Techniques de communication – média

L'avènement d'une société de l'information et de la communication portée par les grandes évolutions technologiques et culturelles de ces dernières années a fait émerger de nouveaux métiers et/ou transformer les métiers de la communication et des médias.

### Besoins en formation

**Dans ce secteur, il convient de prendre en compte l'existant en structure** (lycée, université, A.F.P.A.).

La diffusion de la micro informatique a engagé la profession vers la création de services accompagnant la production informatique. Cette évolution de la profession fait appel de plus en plus à **des capacités de polyvalence et d'ouverture**.

Fonctions informatiques : - formation de niveau III, voire plus

Techniques de communication/média : - métiers du multimédia - chef de projets – webmaster – webdesigner – graphiste – infographiste.

Maintenance de matériel informatique et bureautique

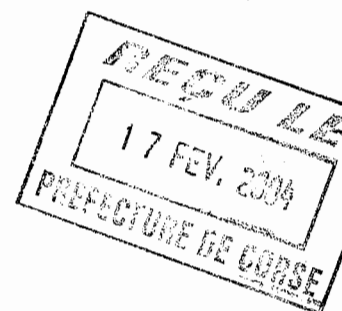
### Public

Ce programme par la voie de formation continue s'adresse à des demandeurs d'emploi d'un niveau minimum BAC et / ou des techniciens de qualification professionnelle équivalente. Pour les autres candidats ne répondant pas à ces exigences, **le centre doit vérifier qu'ils ont les pré requis nécessaires pour suivre cette formation.**

### Localisation

- Ajaccio
- Bastia

**Les formations préparant aux métiers  
du secteur Tertiaire de Bureau  
et Tertiaire Spécialisé**



### Contexte et enjeux

Le secteur tertiaire occupe une place prépondérante dans l'économie insulaire. Avec plus de 68 000 travailleurs en 1997, il couvre 78% de l'emploi total en Corse et produit à lui seul 80% de la valeur ajoutée régionale, au lieu de 70% en moyenne nationale.

Cette prédominance du tertiaire provient du poids important des services non marchands (ou « tertiaire public ») principalement administrations et collectivités locales. Bien que la demande d'emploi y soit cinq fois supérieure à l'offre, les quatre métiers les plus recherchés par les employeurs sont :

- Agent administratif d'entreprise
- Secrétaire bureautique polyvalent
- Secrétaire bureautique spécialisé

- Technicien service comptable.

**Il convient de noter qu'il existe une forte demande de la part des femmes d'artisans, d'agriculteurs, de pêcheurs, des transporteurs qui souhaitent se former pour assurer le secrétariat de leur entreprise et obtenir ainsi un statut.**

### **Finalité de la formation**

L'action de formation a une double finalité : permettre

1. - à des demandeurs d'emploi soit de se reconverter dans les métiers les plus recherchés soit de se qualifier pour répondre aux besoins des entreprises dans le recrutement des spécialités précitées.

Dans ce cas, des modules de renforcement pourront être mis en place pour compléter la qualification des demandeurs. Leur durée totale ne pourra excéder 150 heures.

2. – aux femmes d'artisans, d'agriculteurs, de pêcheurs, de transporteurs, de se former pour assurer le secrétariat de leur entreprise et obtenir ainsi un statut.

La formation pourra alors avoir des durées variables sans pouvoir dépasser 600 heures.

Dans le cas, où une formation prépare à un diplôme, la durée prise en compte est celle du minimum fixé réglementairement pour la formation continue.

### **Besoins en formation**

- Pour les modules de spécialisation

Ajaccio :	10
Bastia :	10
Corte/Balagne/Ghisonaccia :	10
P- Vecchio/Sartène/Propriano :	10

- Pour les formations qualifiantes

Ajaccio :	12
Bastia :	12
Corte:	10
Balagne :	10
P-Vecchio/Sartène/Propriano	10



## **Les formations préparant aux métiers du secteur du Sport et de l'Animation**

### **Contexte et enjeux**

Dans ce secteur d'activité marqué autrefois par le bénévolat, le besoin de professionnalisation des personnels et des structures n'a cessé de croître et parallèlement les métiers du sport et de l'animation socio culturelle se sont développés. Les branches professionnelles, les entreprises, les territoires ont des attentes en terme de qualification qui s'inscrivent dans du développement durable.

Les dispositifs de formations qualifiantes soutiennent ces enjeux afin de favoriser :

- le développement de l'emploi
- les évolutions professionnelles
- le développement de l'éducation populaire et du sport

Parmi les trois espaces géographiques (ville – mer – montagne) identifiés comme ayant une influence sur les conditions d'exercice de ce champ professionnel deux (mer – montagne), sont retenues dans ce programme, le troisième (ville) semble plus s'adresser aux agents des collectivités chargés de mettre en place des animations culturelles et sportives.

Dans les territoires de montagne, les activités d'animation sportives sont liées aux activités touristiques et sont marquées par la saisonnalité et la pluri-activité. L'insertion professionnelle durable passe par une double formation qualifiante (cf. fiches Agriculture – Tourisme).

L'offre de formation doit prendre en compte ces situations de pluri-activité en proposant des formations modulaires complémentaires qui intègrent les notions de polyvalence, de spécialisation et de transversalité des domaines liés à la connaissance de l'environnement et des différents publics.

Les métiers de la mer évoluent vers une polyvalence nautique qui doit satisfaire la diversité et les demandes du public. L'offre de formation doit favoriser la construction de modules de formation spécifiques à la pratique de la mer, à l'intersection de toutes les disciplines (aviron, voile, kayak, plongée.....) et de connaissances transversales sur l'environnement marin, sur les données administratives et juridiques.

L'obtention d'un diplôme qui atteste d'un niveau de compétence technique et d'une capacité d'encadrement devient obligatoire pour l'exercice de toutes ces professions.

De plus, pour certains emplois, la polyvalence professionnelle demandée par les employeurs ne nécessite pas toujours d'entreprendre un cursus de formation complet, des formations modulaires complémentaires de perfectionnement et d'adaptation à l'emploi permettent d'apporter une réponse pertinente.

## FILIERE SPORT

### **Les offres de formation concernent :**

- les formations conduisant à une qualification permettant d'encadrer les activités en pleine responsabilité (par exemple : Brevet d'Etat d'Educateur Spécialisé 1<sup>er</sup> degré – Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport).
- les formations conduisant à une qualification supérieure visant les « métiers type » suivants : formateurs d'éducateurs/sportifs/entraîneurs/ Brevet d'Etat d'Educateur Spécialisé 2<sup>ème</sup> degré.
- les formations conduisant à une qualification attestant de l'aptitude à encadrer les activités sous la responsabilité d'un cadre supérieur de qualification sans la discipline concernée (Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur Technicien).
- les formations professionnalisantes.

Des modules de renforcement pourront être mis en place et compléter le parcours des formations qualifiantes. Ces modules pourront porter sur des domaines d'enseignement général mais aussi sur des démarches visant à l'acquisition, à la remédiation des capacités cognitives où à l'appropriation de méthodes de travail. Pour ce faire, l'organisme de formation pourra travailler en partenariat avec l'APP le plus proche en sous traitant des heures de formation.

Les actions de Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur Technicien conduisent à une qualification attestant de l'aptitude à encadrer les activités sous la responsabilité d'un cadre supérieur de qualification dans la discipline concernée.

Les propositions de formation au Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur Technicien incluent a minima un support technique socioculturel et un support technique et sportif.

L'objectif visé est de permettre l'accès :

- soit à l'emploi direct en tant qu'assistant
- soit à une formation conduisant au niveau supérieur de qualification (Brevet d'Etat d'Animateur Technicien de l'Education Populaire et de la Jeunesse) Brevet d'Etat d'Educateur Spécialisé 1<sup>er</sup> degré

Les stagiaires devront être présentés impérativement à la validation pour l'obtention du Brevet d'Etat d'Animateur Technicien de l'Education Populaire et de la Jeunesse.

### Durée

La durée prise en compte est celle du minimum fixé par les textes réglementant le diplôme sauf avis de la **Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports** portant mention de la durée recommandée.

### Les formations professionnalisantes

Ces actions concernent :

- Les secteurs où une pratique commerciale importante s'est développée parallèlement à la pratique fédérale (voile, équitation, eau vive, plongée, métiers de la forme).
- Les activités où une pratique compétitive n'est pas requise pour l'accès à la qualification permettant d'encadrer en pleine responsabilité.

Les contenus de formation devront :

- prévoir l'accès à des modules de formation adaptés au niveau et projet du stagiaire
- avoir pour objectif l'acquisition de pré-requis techniques dans la discipline visée, des aptitudes et attitudes professionnelles ainsi que la connaissance du milieu professionnel, de la réglementation et des règles de sécurité
- proposer des réponses aux besoins de pluri activité entre les métiers de la mer et de la montagne, entre différents métiers du sport et d'autres activités.

### **Durée :**

La durée maximale de formations professionnalisantes est de 350 heures en centre et de 175 heures en entreprise. Mais la diversité des métiers de la filière sport ne permet pas de fixer une durée unique : par conséquent les durées proposées devront être recommandées par la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports.

### **FILIERE ANIMATION**

La demande concerne le Brevet d'Etat d'Animateur Technicien de l'Education Populaire décliné en trois spécialités. L'option « Personnes âgées » n'est pas demandée cette année, car les deux actions du programme 2003/2004 ont répondu aux besoins.

**Durée : fixée par le référentiel du diplôme.**

### **Les formations préparant aux métiers du secteur de l'Agriculture**

#### **Cadrage général**

Lors de la session du 22 mars 2002 relative au développement agricole, l'Assemblée de Corse a défini les moyens nécessaires pour un développement harmonieux de ce secteur.

Trois priorités ont été retenues :

- Elever le niveau des compétences par la préparation de diplômes, de titres dans des secteurs spécialisés de l'agriculture.
- Permettre aux candidats à l'installation de se former pour s'inscrire dans une agriculture durable et multifonctionnelle afin de pouvoir accéder aux aides à l'installation
- Favoriser la diversification en qualifiant et professionnalisant les porteurs de projet associant tourisme, agriculture et développement local (accompagnateur de moyenne montagne, guide de pêche, Tourisme vert, etc....)

## Besoins en formation et qualification

### Dans le secteur Agricole :

Préformation	Nord	12
	Sud	12
	Centre	10
Formations diplômantes Brevet Professionnel Agricole	Nord	10
	Sud	10
	Centre	10
Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole	Nord	10
	Sud	10
	Centre	10
Certificats de spécialisation	Région Corse	10

### Activités annexes permettant l'exercice d'une pluri-activité

- Tourisme rural
- Activités sportives

### **Les formations préparant aux métiers du secteur de l'Environnement**

#### Contexte et enjeux

L'environnement est devenu une préoccupation majeure du public en général et des jeunes en particulier. Cependant, il est à noter que la protection de la nature qui a souvent la préférence des jeunes, n'offre pas toujours les débouchés escomptés. Si des possibilités existent, elles restent limitées car **il s'agit d'un domaine assez disparate** ou la diversité des structures (Parcs Régionaux et Nationaux, collectivités locales, associations, bureau d'études...) et des situations (vacations, CDD, emplois-jeune...) **ne rend pas le secteur très lisible.**

Or, il existe bien un « marché » de l'emploi dans le domaine de l'environnement, trois domaines offrent actuellement des perspectives : **la valorisation du patrimoine rural, l'eau et les déchets.**

L'Office de l'Environnement s'est engagé dans plusieurs programmes européens qui ont pour objet la valorisation du patrimoine rural et qui à terme doivent déboucher sur des formations en valorisation du patrimoine rural.

Une partie des activités liées à la gestion de l'eau et la gestion des déchets correspondent à des marchés solvables et plutôt pour des ouvriers qualifiés.

Toutefois, deux éléments importants jouent en faveur d'un accroissement des emplois liés à l'environnement :

- **une réglementation de plus en plus stricte notamment dans le secteur des déchets** qui impose aux entreprises et collectivités de s'équiper, ce qui crée, en principe, un marché de biens et services et donc des emplois.
- **une demande sociale** de plus en plus forte qui s'exprime à travers de nouveaux produits, à travers la volonté de vivre dans des espaces protégés, mieux gérés et à travers la diminution des nuisances (bruit, qualité de l'air, de l'eau...)

D'après l'étude menée pour l'Observatoire de l'Environnement (OEC – DIREN) en région Corse, la problématique du développement territorial semble apparaître comme un axe de réflexion prédominant.

La question des **orientations collectives en matière de développement local** apparaît ainsi comme « la condition essentielle et préalable à toute réflexion environnementale », et donc préalablement à la conception d'un plan cohérent en matière de formation à l'environnement.

*Quelques pistes....*

### **Développer le verdissement des métiers existants**

Aujourd'hui, la réflexion menée dans le domaine de l'environnement doit se faire selon l'axe emploi/environnement plutôt que des métiers de l'environnement.

Il faut encourager le verdissement des métiers existants.

De plus en plus d'emplois sont désormais créés par la **prise en compte de l'environnement dans les activités économiques** en général et seront le résultat **d'un mariage réussi** entre **plusieurs compétences**.

### **S'assurer de la solvabilité des emplois liés aux formations proposées**

De manière générale, **l'offre de formation aux métiers de l'environnement est considérée par les professionnels comme satisfaisante**. Elle est assez diversifiée en nature comme en niveau. L'offre sur le territoire national est globalement surdimensionnée par rapport aux débouchés de la filière et la Corse, sur ce point, ne fait pas exception.

### **Besoins en qualification**

#### • **Les déchets**

Le Plan Interdépartemental d'Élimination des Déchets prévoit, d'ici 2010, l'installation d'une trentaine de déchetteries en Corse.

### **Formations envisageables**

- Gardien de déchetterie /valoriste (niveau V, CAP déchets et propreté urbaine)
- Technicien de traitement des déchets (niveau III), récupérateur/collecteur (niveau III)

- **Eau et assainissement**

En prévision du développement des investissements d'assainissement, des procédures de SAGE et des contrats de rivière :

- Traitement des eaux : BEP conducteur d'appareils (option traitement et épuration des eaux), agent de qualité des eaux (niveau V, BEP)

- **Animation/Sensibilisation**

- BTS Agricole – Gestion et Protection de la nature : spécialité animateur nature.

### **Energies propres**

La mise en place des parcs éoliens créés ou à créer permettent d'envisager la création de postes de techniciens installateurs ou/et gestionnaires en équipements de parcs d'énergies propres (niveau III à II).

### **Nature**

- BTSA gestion et protection de la nature – chef de chantier d'aménagement de la nature (niveau III).

### **Patrimoine rural**

**Formations de niveau V** : Maçon façadier – Enduits/Badigeons de chaux - Bardage de toits - Extracteurs et poseurs de lauzes - Restauration de petit patrimoine rural - Revêtements de sols traditionnels

### **Localisation**

Région Corse.

## **La Promotion Sociale**

### **Contexte**

**Les actions de promotion sociale permettent à des publics très variés de suivre, en dehors du temps de travail, une formation qui favorise l'évolution professionnelle ou l'épanouissement personnel.**

### **Besoins en formation**

Afin de conférer à ces actions de promotion sociale un rôle structurel plus valorisant pour les publics intéressés, la Collectivité Territoriale de Corse souhaite structurer une offre de formation variée associant plusieurs modes d'enseignements (présence en cours, enseignement à distance) avec une validation par diplôme, titre homologué, certification ou validation des acquis de l'expérience.

Les domaines d'intervention prioritaires demeurent :

- **la langue et la culture corses**
- **les langues européennes**

- **l'informatique et les technologies de communication**
- **la sensibilisation à l'environnement**

l'offre doit être modulaire pour permettre la construction de parcours individuels et personnalisés.

**Une priorité sera accordée aux projets faisant intervenir les formations ouvertes et à distance (FOAD).**

**Durée** : Les actions de promotion sociale ne devront pas dépasser 450 heures.

### **Modalités particulières**

La Collectivité Territoriale de Corse souhaite que l'offre de promotion sociale puisse permettre la coordination, en un seul lieu, de plusieurs composantes de formation.

### **Public visé**

- Les personnes non prises en charge par une autre mesure (financements publics, ou relevant des plans de formations des entreprises)
- Les salariés hors temps de travail et hors temps de formation pour les contrats en alternance, les emplois jeunes pourront intégrer ces parcours de promotion sociale
- Les demandeurs d'emploi non rémunérés.
- ***La promotion sociale ne fait pas l'objet de rémunération.***

## ***Les Formations Générales***

### **Contexte**

La Collectivité Territoriale de Corse propose des actions de formations générales concernant les personnes de niveau V et IV destinées à élever le niveau de formation.

### **Besoins en formation**

Ces formations doivent permettre aux stagiaires de suivre les préparations des concours administratifs afin d'anticiper les besoins de l'administration en relation avec l'évolution démographique et/ou d'intégrer une formation qualifiante de leur choix.

### **Contenu pédagogique**

Elles ne doivent porter que sur des matières générales telles que les langues, les mathématiques, la biologie, l'initiation à la bureautique, etc... Elles ne sont pas destinées à fournir des compléments de formation aux domaines techniques (Bureautique – Comptabilité, etc...).

### **Durée**

Maximum 150 heures par stagiaire.

